

INSCRIPTIONS en classe de 6^{ème}

Année scolaire 2024/2025

académie
La Réunion

Collège du
12^{ème}
94, rue Georges
Pompidou
Rn3
97430 Le Tampon
Ile de La Réunion

Dossier suivi par
CPE

Téléphone
02 62 34 57 80

Mél
ce.9741581A@ac-reunion.fr

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves du collège du 12^{ème}

Les inscriptions des enfants de 6^{ème} affectés au collège du 12^{ème} se dérouleront le mardi 25 juin, jeudi 27 juin, vendredi 28 juin 2024 en salle de réunion selon le planning ci-dessous. Veuillez respecter scrupuleusement les jours et horaires indiqués pour l'école de votre enfant.

Les pièces suivantes sont nécessaires :

- 1- la notification d'affectation
- 2- 6 photos d'identité récentes (**au dos Nom, Prénom, Date de naissance**)
- 3- Photocopie de deux justificatifs de domicile (facture Edf et Sudéau)
- 4- Photocopie intégrale du livret de famille
- 5- En cas de divorce, séparation photocopie de la décision du tribunal de garde d'enfant
- 6- Formulaire d'inscription à la cantine (pour les demi-pensionnaires) renseigné lisiblement
- 7- un RIB d'un compte bancaire (pas un livret d'épargne) pour tous les élèves
- 8- Photocopie des pages des vaccinations et le carnet de santé + fiche infirmerie complétée et signée)

Le collège ne fera aucune photocopie.

Jours	Horaires	Ecoles
Mardi 25/06/2024	7h30-12h00 13h30-16h00	Ecole Roland Félix/Charles Isautier / Jules Ferry
Jeudi 27/06/2024	7h30-12h00 13h30-16h00	Bras creux/ autres écoles
Vendredi 28/06/2024	7h30-12h00	- ULIS - Retardataires - 1 ^{ères} inscriptions 5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème}

Informations importantes :

1/ Le responsable légal est signataire du dossier. Lui seul (parent ou tuteur) peut inscrire l'enfant. Seuls les dossiers complets seront acceptés. **Aucune inscription ne se fera dans le cas de dossier incomplet.**

2/ La démarche pour la demande de bourse 2024/2025 sera communiquée aux familles en septembre 2024

3/ L'Assurance scolaire est **obligatoire en cas de sortie**. Elle est donc fortement conseillée (surtout pour les enfants porteurs de lunettes). Le choix de la compagnie d'assurance appartient aux familles.

